



Moutiers Actualités N° 38

Novembre 2015

Bulletin Municipal

Mairie	03.82.46.08.76	Gendarmerie	03.82.46.01.90
Poste	03.82.46.24.96	Pompiers – SAMU	18
Pharmacie HENNEQUIN	03.82.46.11.08	E.D.F	08.10.33.34.57
Mme SCHULER Infirmière	03 82.33.83.29	G.D.F	08.10.43.31.57
J.B.N.	03.82.46.37.26	Réseau eau potable	03.87.73.33.33
Assistante Sociale	03.82.46.23.98	Ordures ménagères SIRTOM	03.82.20.22.00
Presbytère JOEUF	03.82.22.27.49	Syndicat d'assainissement	03.87.73.33.33
Police	03.82.47.12.30	Déchèterie Homécourt	03.82.22.96.86
Taxi	03.82.21.23.55	Numéricable	39.90

MOTION CONTRE LE PROJET DE RÉORGANISATION DU BUREAU DE POSTE

(Réunion direction de la Poste et bureau municipal 06/11/2015)

Le 6 novembre 2015, devant le Bureau Municipal, la Direction de la Poste, persiste sur ses dangereuses propositions pour l'avenir du Bureau de Poste.

LE CONSEIL REPREND CONNAISSANCE du Rapport formalisé du Groupe La Poste sur le fonctionnement du Bureau de Poste de MOUTIERS et des préconisations d'ouverture au public formulées à compter de l'année 2016.

LE CONSEIL CONTESTE les axes de ce rapport qui reposent sur le seul constat d'une baisse de la fréquentation et de l'activité du Bureau, ces dernières années. Baisse qui fait totalement abstraction d'une première décision de réduction des horaires d'ouverture en 2006, qui est l'explication essentielle de la diminution de la fréquentation et de l'activité depuis bientôt 10 ans. C'est bien le Groupe La Poste qui est responsable de cette situation, et surtout pas les habitants et les usagers de la Commune.

LE CONSEIL ESTIME que l'analyse des chiffres est trompeuse. Réduire, par les comparaisons et les pourcentages, l'amplitude hebdomadaire d'ouverture du Bureau de 21h45 par semaine à seulement 7h00 d'activité constatée est une aberration flagrante.

LE CONSEIL CONSTATE, avec étonnement, que ce Rapport semble fustiger la proportion des opérations courantes courrier/colis dans les activités du Bureau (50 %) envers les opérations financières versements/retraits (24 %). Là encore, cette comparaison par répartition n'est-elle pas un doigt pointé vers les habitants et les usagers, sans même que soit posée la question de la qualité des services financiers offerts par La Poste.

LE CONSEIL ET LES MOUSTERIENS MONTRENT eux, du doigt, et **CONDAMNENT** les effets néfastes et contraignants de la Privatisation de La Poste.

Le 3 juin 2004 le Conseil Municipal à l'unanimité vote la motion de L'AMF contre toute réduction de la présence postale. Le 7 novembre 2006 contre toute réduction d'horaire. Le 24 juin 2015 contre les idées proposées par la poste ainsi qu'au projet conjoint de réduction des horaires d'ouverture du Bureau. S'est fermement opposé aux principes de privatisation de La Poste. **LE CONSEIL CONSIDERE** que l'action de destruction du Service Public n'a pas changé depuis plus de dix ans, ni sur le fond, ni sur la forme.

LE CONSEIL ADMET, toutefois, qu'une adaptation des horaires sans diminution d'ouverture du Guichet Moustérien reste possible et compréhensible.

LE CONSEIL ADMET compte tenu de la traditionnelle faiblesse d'activité durant la période estivale de Juillet ou Août d'adapter les horaires d'ouverture.

Au-delà, LE CONSEIL PREND la défense des Services Publics qui s'inscrivent dans les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité de la République Française, issues du programme du Conseil National de la Résistance.

Les Services Publics doivent permettre à toutes et à tous, sur l'ensemble du territoire national, un égal accès aux services rendus dans le respect des principes qui sont les leurs : égalité, continuité territoriale, capacité d'évolution dans la qualité du service rendu, solidarité. Ils doivent assurer des rôles essentiels de cohésion sociale et de redistribution collective des richesses.

LE CONSEIL PRECONISE une modernisation des Services Publics en réponse à l'évolution marchande inégalitaire et destructrice de la Société, et **APPELLE** à une vaste mobilisation citoyenne pour mettre un terme à la politique d'austérité qui réduit à néant la qualité et la proximité des services à la population.

LE CONSEIL S'OPPOSE donc au projet de réduction des horaires d'ouverture du Bureau de Poste de Moutiers.

LE CONSEIL REFUSE la mise en place d'un facteur-guichetier ce qui ramènerait l'ouverture du bureau de 21h45 à 15 heures par semaine qui est en plus discriminatoire.

LE CONSEIL REFUSE le principe de mutualisation, préconisé par le Groupe La Poste, de création d'une Agence Postale Communale ou de Relais Poste avec un commerçant local. La Commune de MOUTIERS n'a pas vocation à assurer un Service Public Postal qui n'est pas le sien.

Car LE CONSEIL CONSIDERE que l'enjeu porte, avant tout, sur la conquête du droit à la communication pour tous.

Pour cela, La Poste doit demeurer dans la complémentarité de ses activités, un Service Public de proximité et de qualité pour tous les citoyens qui passe par une réelle appropriation publique de toutes les activités postales, avec toutes les notions de démocratie et d'intervention dans la gestion. Pour cela, La Poste doit sauvegarder et développer l'emploi en nombre et en qualité tout en améliorant les conditions de travail et les salaires de ses Agents. Pour cela, La Poste doit être accessible à tous, y compris aux plus modestes.

LE CONSEIL REJETTE, sans ambiguïté, tous les projets qui peuvent constituer un transfert de compétences et de charges vers les Collectivités Territoriales, même sous couvert d'indemnités compensatrices qui constituent, avant tout, des décharges de responsabilités. De quoi grever un peu plus encore, demain, les Budgets Municipaux déjà fragilisés.

LE CONSEIL INVITE le Groupe La Poste à revoir son projet, en améliorant l'offre de services du Bureau de Poste local, en modernisant les moyens de travail de ses Agents, en oubliant la rentabilité financière au profit de l'efficacité sociale et en assumant pleinement sa mission régaliennne de service postal de proximité.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

6 et 13 DÉCEMBRE 2015



QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES?

→ Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

OÙ PEUT-ON VOTER ?

De 8H à 18H :

- Bureau de vote n°1 (MAIRIE)
- Bureau de vote n°2 (FOYER DES ANCIENS)

} Retrouvez ces informations sur votre carte d'électeur ou renseignez-vous en mairie.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

→ Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

→ La procuration sera établie au commissariat de police. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de cette autorité. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>.

Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police. Attention, il faut tenir compte du délai de renvoi du document à la mairie concernée, par le commissariat de police.

→ Pour être mandataire vous devez jouir de vos droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

Chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France.

Si plusieurs procurations sont faites pour un même mandataire, seule la plus ancienne est valable; la ou les autres sont nulles de plein droit.

DOIS-JE PRESENTER UNE PIERCE D'IDENTITE POUR POUVOIR VOTER ?

→ Oui c'est une obligation qui s'impose maintenant dans toutes les communes.

SAINT-NICOLAS

En raison des élections prévues le dimanche 6 décembre, la fête de Saint-Nicolas se déroulera le samedi 5 décembre 2015.



LE PROGRAMME



15H → rendez-vous devant le Foyer Lucien Woll

15H30 → départ pour le défilé dans les rues de Moutiers

(Nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité des parents)

Retour au foyer où le Comité des Fêtes offrira aux enfants, friandises et mandarines.

L'association A.H.M. mettra des minis sandwiches à disposition des petits gourmands.

17H → projection du film « Vice Versa »

Sur place, le traditionnel Marché de Noël, organisé par la MJC de Moutiers : vin chaud, café, crêpes, gâteaux vous attendront.

Les bénéfices récoltés serviront à financer une sortie au ski, pour les adolescents de la MJC Moutiers.



SAINT-SYLVESTRE



Le comité des Fêtes organise le repas de la Saint-Sylvestre, le 31 décembre 2015 au Foyer Lucien Woll.

Le prix de la soirée est de 65€ par personne et comprend le repas, la boisson, le vin (à discrétion), la coupe de champagne et les cotillons.

Informations et réservation auprès de Mme PIECHOCKI Annick (06.86.86.04.86) ou Mme KOCKEISEN Aline (06.76.01.67.76).

Le paiement s'effectue à la réservation.

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Suite aux attentats meurtriers survenus à Paris et en Seine-Saint-Denis dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, dont l'extrême gravité a conduit le gouvernement à déclarer l'état d'urgence, un arrêté préfectoral a été pris le 25 novembre 2015 **interdisant, jusqu' au 15 janvier 2016, l'utilisation des feux d'artifice et pétards** sur l'ensemble du département de la Meurthe-et-Moselle.